

**E.N.S.S.I.B.**  
**Ecole Nationale Supérieure**  
**des Sciences de l'Information**  
**et des Bibliothèques**

**UNIVERSITE**  
**CLAUDE BERNARD**  
**LYON I**

**DESS en INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE**

**Note de Synthèse**

**Le plan d'eau et l'aménagement touristique.**

**André FAYOT**

**Sous la direction de**  
**Monsieur Pierre CHAZAUD**  
**Maître de Conférences**

**Unité de Formation et de Recherches en Activités**  
**Physiques et Sportives**  
**U.F.R.A.P.S.**  
**Université Claude Bernard Lyon I**

**1992**

FD  
8

**E.N.S.S.I.B.**  
Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques

**UNIVERSITE  
CLAUDE BERNARD  
LYON I**

**DESS en INFORMATIQUE DOCUMENTAIRE**

## **Note de Synthèse**



**Le plan d'eau et l'aménagement touristique.**

**André FAYOT**

**Sous la direction de  
Monsieur Pierre CHAZAUD  
Maître de Conférences**

**Unité de Formation et de Recherches en Activités  
Physiques et Sportives  
U.F.R.A.P.S.  
Université Claude Bernard Lyon I**

1992

ID

8

**1992**

# **LE PLAN D'EAU ET L'AMENAGEMENT TOURISTIQUE**

**ANDRE FAYOT**

## **RESUME**

Dans cette note, l'auteur expose la méthode de sa recherche documentaire concernant les plans d'eau et l'aménagement touristique. Il synthétise le contenu des documents qu'il a rassemblés sur ce sujet et présente la liste complète des références bibliographiques.

## **DESCRIPTEURS**

Aménagement touristique. Base de loisirs. Lac. Plan d'eau. Tourisme.

## **ABSTRACT**

This report displays the author's method of documentary research about lakes and tourist amenities. It contains a digest of the documents collected concerning this matter and a list of all the bibliographical references.

## **KEYWORDS**

Tourist amenities. Leisure center. Lake. Reservoir. Tourism.

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	3
<b>1<sup>ere</sup> PARTIE LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE</b>	4
1.1 LA RECHERCHE AUTOMATISEE	4
1.1.1 Serveurs en ligne	4
1.1.2 Serveurs Videotex	6
1.2 LA RECHERCHE MANUELLE	7
1.3 L'ACCES AUX DOCUMENTS PRIMAIRES	7
<b>2<sup>eme</sup> PARTIE SYNTHESE DES DOCUMENTS</b>	9
2.1 TYPOLOGIE DES PLANS D'EAU	9
2.1.1 Les plans d'eau naturels	9
2.1.2 Les plans d'eau artificiels utilitaires	10
2.1.3 Les plans d'eau artificiels de loisirs	11
2.2 OBJECTIFS DES INITIATEURS	12
2.3 EVALUATION PREVISIONNELLE DU SITE	13
2.4 ENVIRONNEMENT JURIDIQUE	15
2.4.1 La réservation des terrains	15
2.4.2 L'appropriation des terrains	16
2.5 REALISATION DU PLAN D'EAU	17
2.6 IMPACT ET EFFETS SECONDAIRES	18
<b>3<sup>eme</sup> PARTIE BIBLIOGRAPHIE</b>	21

## INTRODUCTION

La note de synthèse est une application en grandeur nature des divers moyens de recherche documentaire à un problème précis. Elle doit chercher à rassembler le plus grand nombre possible de références pertinentes, se fixer pour objectif l'exhaustivité et présenter l'état de la question.

Dans cette optique, Monsieur Pierre Chazaud, Maître de Conférences à l'Unité de Formation et de Recherche en Activités Physiques et Sportives (U.F.R.A.P.S) de l'Université Claude Bernard-Lyon I, et qui, parallèlement à son enseignement, poursuit des travaux sur les problèmes du tourisme, m'a proposé une étude qui ferait le point sur la façon dont le plan d'eau est pris en compte par les auteurs, lorsqu'il s'agit d'aménagement touristique, en considérant principalement mais non exclusivement la France des quinze dernières années.

Je remercie ici Monsieur Chazaud de l'intérêt qu'il a bien voulu porter à mon travail et des conseils précieux qu'il m'a donnés pour guider mes recherches.

On trouvera donc ici le compte-rendu de l'étude que j'ai menée sur le thème "plan d'eau et aménagement touristique". J'ai tenté de la rendre aussi large que possible, dans la mesure de mes moyens, car j'ai dû la prendre entièrement à ma charge et que je n'ai pu disposer d'aucun budget particulier pour cela.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE

### LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE

J'ai mené cette recherche en deux temps: d'abord sur les bases de données télématiques, en appliquant les méthodes exposées au long de l'enseignement du DESSID, puis une recherche plus traditionnelle sur des bases "papier".

#### 1.1 LA RECHERCHE AUTOMATISEE

Afin de mener une recherche automatisée rationnelle, j'ai commencé par repérer sur le "Répertoire des banques de données professionnelles" édité par l'A.D.B.S.<sup>1</sup> et l'A.N.R.T.<sup>2</sup>, les bases de données capables de proposer des réponses pertinentes à ma question. Ayant constaté qu'il n'existe aucune base spécialisée dans le domaine du tourisme, j'ai dû interroger des bases de données plus généralistes ou consacrées à des domaines voisins.

##### 1.1.1 SERVEURS EN LIGNE

Dans le cadre des séances de travaux pratiques du DESSID, j'ai commencé par interroger les bases de données hébergées par le serveur "Dialog", mettant au point ma stratégie de recherche.

La base "Pascal" produite par l'I.N.I.S.T., est spécialisée dans les Sciences exactes. Bien qu'interrogée de la manière la plus large, avec des termes très généraux, elle ne pouvait donner de réponses vraiment pertinentes. Le résultat se présente ainsi:

ss	tourisme		
	S1	749	TOURISME
ss	lac		
	S2	27481	LAC

---

1. Association Française des Documentalistes et des Bibliothécaires Spécialisés.

2. Association Nationale de la Recherche Technique.

ss	s1 and s2		
	S3	15	S1 AND S2
ss	plan(w)eau		
	S4	8	PLAN(W)EAU
ss	s1 and s4		
	S5	0	S1 AND S4

Sur les 15 références obtenues, 4 seulement étaient pertinentes.

Toujours sur le serveur "Dialog", la base "Agris" produite par la F.A.O. et spécialisée en Agriculture. Bien que son domaine s'étende au développement et à la sociologie rurale, elle ne m'a donné que trois réponses se rapportant à l'aménagement rural.

La base "Francis", produite par l'I.N.I.S.T. et installée sur le serveur "Questel", est spécialisée en Sciences sociales et humaines. Elle m'a rapporté un certain nombre de références intéressantes de la façon suivante:

- Question 1
- ?tourisme
  - \*\* Question 1, nombre de réponses 4536
- Question 2
- ?plan d'eau
  - \*\* Question 2, nombre de réponses 16
- Question 3
- ?1 et 2
  - \*\* Question 3, nombre de réponses 4
- Question 4
- ?lac
  - \*\* Question 4, nombre de réponses 3045
- Question 5
- ?1 et 4
  - \*\* Question 5, nombre de réponses 38

Sur l'ensemble de ces réponses, 15 sont pertinentes.

La base "Delphes" produite par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et installée sur le serveur "Dialog" est spécialisée en Economie et Gestion des

entreprises. J'en ai obtenu plusieurs réponses concernant la rentabilité des aménagements de plans d'eau:

ss	tourisme			
		S1	7556	TOURISME
ss	lac			
		S2	274	LAC
ss	plan(w)eau			
		S3	32	PLAN(W)EAU
ss	s1 and s2			
		S4	20	S1 AND S2
ss	s1 and s3			
		S5	8	S1 AND S3

### 1.1.2 SERVEURS VIDEOTEX

J'avais également repéré plusieurs bases en Videotex accessibles par Minitel, spécialisées dans les informations régionales. La difficulté avec ces bases, c'est que le langage d'interrogation est beaucoup plus fruste et qu'il n'est pas possible d'utiliser les opérateurs booléens. On ne peut donc pas poser de questions vraiment précises.

L'interrogation de la base "Fripes"<sup>3</sup> (Fichier régional d'informations économiques, politiques et sociales), produite par l'Université Lumière-Lyon II s'est révélée assez décevante, et plus encore celle d'"Infogral"<sup>4</sup>, base d'"Informations bibliographiques, législatives, réglementaires, statistiques et financières utiles à la gestion des collectivités territoriales".

Quant à la base "Resalp"<sup>5</sup> qui rassemble tout ce qui concerne la montagne alpine, je ne l'ai pas trouvée sur le serveur "Sunist". Questionné à ce sujet par téléphone, l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble qui la produit m'a informé que faute de personnel pour l'entretenir, la base était mise en veilleuse et indisponible actuellement.

---

3. - Code d'accès: 36 17 Fripes

4. - Code d'accès: 36 17 Infogral

5. - Code d'accès: 36 15 Sunk Resalp

Heureusement, l'interrogation d' "Ecothek"<sup>6</sup> a été beaucoup plus fructueuse. Cette base, produite par la société "Idéal Télématique", recense tout ce qui a trait au développement, à l'aménagement et à l'environnement local en France. Comme pour les autres interrogations, le bruit a été assez important, mais l'utilisation de termes larges permet de limiter le silence et il est facile, ensuite de faire le tri d'une centaine de références.

La base "Téléthèses"<sup>7</sup>, enfin, qui repertorie les thèses de doctorat soutenues devant les établissements d'enseignement supérieur et les Universités françaises depuis 1972, n'a fait apparaître aucune thèse correspondant au sujet, pas même celle que "Francis" avait indiquée.

## **1.2 LA RECHERCHE MANUELLE**

La recherche automatisée ne se révélant finalement pas complètement satisfaisante, mais faisant plutôt apparaître des ensembles de références un peu disparates et lacunaires, il m'est apparu indispensable de me rendre au Centre des Hautes Etudes Touristiques (C.H.E.T.) à Aix-en Provence.

Cet institut de l'Université d'Aix-Marseille, qui est le seul en France à délivrer le titre de Docteur en spécialité "Tourisme", possède le fonds documentaire reconnu comme le plus important au monde dans sa spécialité : plus de 50 000 documents avec un accroissement annuel de 4 000 nouveautés.

Là, j'ai pu consulter les catalogues, faire procéder à des interrogations de la base de données interne et en obtenir un ensemble de références particulièrement pertinentes et que la recherche automatisée n'avait pas révélées.

## **1.3 L'ACCES AUX DOCUMENTS PRIMAIRES**

Ayant, par les moyens détaillés ci-dessus, constitué un ensemble de références dont on trouvera la liste dans la troisième partie, j'ai ensuite procédé à un tri et retenu vingt-quatre documents.

---

6. - Code d'accès: 36 16 Ideal

7. - Code d'accès: 36 15 Sunk Teletheses

Grâce au CD-Rom "Myriade" du Catalogue Collectif National des Publications en Séries, j'ai pu localiser les articles de périodiques et m'en procurer le texte intégral, soit par l'intermédiaire du prêt entre bibliothèques, soit en m'adressant directement aux centres de documentation qui les détiennent, comme l'Observatoire Economique Rhône-Alpes ou l'Institut d'Etudes Rhodaniennes.

Pour les monographies, j'ai fait appel au C.H.E.T. d'Aix-en-Provence.

C'est la substance de ces documents qu'on trouvera synthétisée dans la deuxième partie.

## **2<sup>eme</sup> PARTIE**

### **SYNTHESE DES DOCUMENTS**

S'il est un domaine vaste, c'est bien celui du tourisme qui peut être appréhendé par un grand nombre de facettes : sociologie, géographie, économie, technologie, etc... Les résultats de mes recherches bibliographiques sont le reflet parfait de cet état de choses. De là, l'impression d'éparpillement que donnent ces documents. Pour les synthétiser en un ensemble cohérent, je vais tenter de suivre les différentes étapes de l'aménagement d'un plan d'eau, depuis le simple projet jusqu'à sa réalisation et aux effets induits par ce nouvel équipement.

#### **2.1 TYPOLOGIE DES PLANS D'EAU**

Avant d'entrer dans le détail de l'aménagement des plans d'eau, il faut d'abord distinguer quelques grandes catégories qui justifient chacune un traitement spécifique. La classification la plus efficace suit l'origine des plans d'eau et correspond également à une vue historique.

##### **2.1.1 LES PLANS D'EAU NATURELS**

Ce sont évidemment les plus anciens et ceux dont l'aménagement touristique remonte le plus haut.

De tous temps, les lacs ont exercé sur les hommes une forte attraction, avec un contenu symbolique et mythique important. Mais c'est alors un élément naturel ambigu, à la fois attirant et inquiétant, ce dont témoignent nombre de légendes attachées à ces sites. Il y a peu de siècles que cette image a changé et que leur charge d'irrationnel a diminué.

C'est seulement au dix-neuvième siècle que la classe aristocratique intègre le lac à son cadre de vie et en fait le décor qui la met en valeur. Il devient de bon ton de passer la belle saison à Evian ou à Aix-les-Bains, mais le lac n'est alors qu'un élément d'un paysage qu'on regarde et où l'on se promène; il n'est pas le lieu d'exercice d'une activité.

Vers la fin du siècle, l'image du plan d'eau change encore. Avec l'apparition et la diffusion de la notion de sport, il devient un espace où cette activité nouvelle pourra s'exercer avec des pratiques comme le canotage. Parallèlement, se développent les bains lacustres, en eau froide, liés à une idéologie hygiéniste et hydrothérapique, puis la pratique de la natation liée à celle du sport régénérateur et s'orientant rapidement vers une morale de la performance<sup>8</sup>.

C'est alors que la recherche d'un cadre naturel et sauvage cède la place à un besoin d'espaces de plus en plus modifiés en vue de l'exercice d'activités de plein air. L'aménagement touristique ne se borne plus à la présence d'hôtels, il s'y ajoute toute une palette d'équipements divers : transformation des berges, mise à disposition de matériels spécifiques (embarcations, cabines, etc...).

Au cours du vingtième siècle, et surtout dans sa deuxième moitié, ces pratiques cessent d'être l'apanage de la classe dominante mais connaissent une diffusion toujours plus grande et une demande croissante provoque l'aménagement de sites de plus en plus nombreux.

### **2.1.2 LES PLANS D'EAU ARTIFICIELS UTILITAIRES**

Le vingtième siècle, grâce à l'apparition de machines de terrassement puissantes et à la maîtrise de techniques nouvelles comme le béton armé, a vu la création d'un grand nombre de plans d'eau artificiels, sans destination touristique à l'origine.

C'est d'abord la construction de barrages destinés à alimenter les agglomérations en eau potable ou à produire de l'électricité. Dans ces deux cas, la création des retenues ne répond qu'à des critères "industriels": capacité, débit, qualité de l'eau. Ce qui explique qu'on les rencontre souvent dans des vallées encaissées, difficiles d'accès ou à des altitudes qui les rendent impropres à la baignade.

Dans un deuxième temps, devant l'accroissement de la demande, on s'est préoccupé de la possible utilisation du plan d'eau ainsi créé, à des fins touristiques et de loisirs.

Aujourd'hui, si cette dimension est intégrée au projet dès l'origine, dans le cas de la création d'un nouveau barrage, elle n'est jamais considérée comme prioritaire. Elle n'est retenue que dans la mesure où elle est compatible avec la destination première

---

8. – Cf Référence n° 53. Les notes renvoient aux références rassemblées dans la troisième partie.

de l'ouvrage et qu'elle ne la met pas en péril<sup>9</sup>. Ainsi, dans le cas d'une retenue d'eau potable, l'aménagement touristique ne devra jamais compromettre la qualité de l'eau : ce qui explique, par exemple, l'interdiction des bateaux à moteur<sup>10</sup>.

Il faut joindre à ces plans d'eau utilitaires, ceux qui résultent de l'exploitation de carrières de gravier. La mise en eau de ces cavités et leur aménagement touristique a souvent été le moyen de les exploiter, faute de pouvoir les réhabiliter en espaces agricoles<sup>11</sup>. Parfois, dans le cas de création d'un plan d'eau de loisirs, la vente du gravier à une entreprise qui se charge de l'extraire, se révèle une façon "économique" de réaliser les travaux et d'équilibrer les comptes<sup>12</sup>.

### 2.1.3 LES PLANS D'EAU ARTIFICIELS DE LOISIRS

Derniers nés parmi les plans d'eau offrant des services de loisirs, ceux qui sont spécialement créés à cette fin et qui n'ont pas d'autre utilité que touristique.

Cette dernière catégorie de plans d'eau s'est surtout développée dans les vingt-cinq dernières années où la demande de loisirs organisés a considérablement augmenté. Elle n'est pas limitée aux zones dépourvues d'autres équipements mais le tourisme apparaissant souvent comme le seul moyen de faire face à la régression des zones rurales, chacun a tenté d'exploiter les possibilités qu'offrait le terrain. Ainsi, c'est dans les Alpes où abondent les lacs naturels et les retenues hydro-électriques que les plans d'eau de pur loisir sont aussi les plus nombreux.

Nous avons vu précédemment que la rentabilité des barrages est assurée par leur exploitation industrielle (eau potable, électricité) et que le tourisme, quand il est présent n'est qu'un complément marginal. Pour les plans d'eau qui nous intéressent ici, au contraire, c'est leur seule finalité; l'exploitation touristique assure l'essentiel de leurs revenus. Elle doit permettre de couvrir entièrement investissements et frais de fonctionnement. C'est pourquoi ces plans d'eau ont généralement des dimensions assez réduites. Leur faible rentabilité ne permet pas de procéder à des immobilisations importantes. Sans l'appui des pouvoirs publics, ces projets seraient souvent irréalisables. La notion de rentabilité doit bien souvent céder la place à celle de service du public<sup>13</sup>.

---

9. – Cf Référence n° 21

10. – Cf Référence n° 61

11. – Cf Référence n° 54

12. – Cf Références n° 6 et 27

13. – Cf Référence n° 5

## 2.2 OBJECTIFS DES INITIATEURS

En France, lorsqu'il s'agit d'aménagement et plus encore de création de plan d'eau, dans l'esprit des initiateurs, le projet a d'abord pour but de maintenir en vie ou de réactiver une zone rurale qui décline. Le tourisme semble souvent la dernière bouée à laquelle on se raccroche lorsque l'exode rural a vidé le pays. On attend de lui qu'il ranime une région moribonde en attirant les citadins et qu'il crée des emplois pour remplacer ceux que l'agriculture a perdus<sup>14</sup>.

C'est également l'idée de l'E.D.F. qui s'est donné une politique en matière de loisirs et procède elle-même dans un certain nombre de cas, à la valorisation de ses plans d'eau<sup>15</sup>. Sa doctrine en matière de maîtrise foncière a d'ailleurs évolué. A l'origine des grands barrages hydro-électriques, l'E.D.F. avait pour principe de prendre la cote représentant le plus fort marnage comme limite supérieure d'acquisition des terrains. par la suite, et bien que le nombre des réalisations ait diminué, l'E.D.F. s'est appliquée à devenir propriétaire des terrains entourant le site du barrage, quitte à les rétrocéder par la suite aux collectivités locales. Même si elle n'effectue pas elle-même l'aménagement touristique, elle facilite la tâche des aménageurs en leur procurant une maîtrise globale sur l'ensemble du site.

Cette idée de revitalisation des zones rurales semble dans une large mesure, propre à la France. Elle n'apparaît pas en Australie<sup>16</sup>, en Belgique<sup>17</sup>, aux Pays-Bas<sup>18</sup>, ou en Allemagne<sup>19</sup>. Dans ces deux derniers pays, au contraire, la création de plans d'eau a rencontré parfois, l'opposition de populations locales qui craignaient qu'elle ne provoque de graves déséquilibres naturels.

L'autre finalité de la création ou de l'aménagement est bien sûr, de procurer à la population des équipements de loisirs et sportifs. Le plan d'eau est le point à partir duquel se structure une base de loisirs à laquelle il donne un pouvoir d'attraction supérieur.

---

14. - Cf Références n° 5, 29 et 56

15. - Cf Référence n° 21

16. - Cf Référence n° 45

17. - Cf Référence n° 26

18. - Cf Référence n° 54

19. - Cf Référence n° 37

### 2.3 EVALUATION PREVISIONNELLE DU SITE

Une fois née l'idée de l'aménagement d'un site, mais avant toute réalisation, il doit être procédé à une estimation de sa valeur. Celle-ci se compose d'un certain nombre d'éléments locaux et d'éléments extérieurs<sup>20</sup>.

Les composantes locales ou intrinsèques d'un site sont:

– le climat considéré ici comme une fatalité incontrôlable, mais qui, compte tenu de la large palette des activités touristiques ou ludiques, laisse de nombreuses possibilités. Le poids climatologique diffère selon les disciplines de plein air: nautisme de plaisance ou sportif, plage familiale ou pêche;

– le paysage. Conjugaison entre milieu physique et milieu humain, il est plus contrôlable que le climat et peut être, dans une certaine mesure, modifié ou amélioré en vue de son exploitation touristique. Le milieu humain peut également être organisé pour recevoir des activités touristiques via les Plans d'Occupation des Sols (P.O.S.) communaux ou les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (S.D.A.U.).

– l'équipement. Ensemble des ingrédients apportés spécifiquement au site pour son développement touristique: hébergement, installations, animation interne. Il compense une potentialité touristique insuffisante et répond au désir des touristes pour les vacances actives, mais peut se révéler dévalorisant s'il est mal intégré.

– l'accessibilité physique par rapport aux grands foyers de touristes ou aux grands axes de migration. Localement, l'accessibilité est plus contrôlable et permet de favoriser l'accès au site (élargissement des routes) ou de le limiter pour différentes raisons, écologiques notamment (chaussée peu carrossable, barrières, etc...).

Les composantes extérieures ou extrinsèques contribuent aussi à la valorisation du site. Ce sont:

– l'accessibilité pécuniaire. Les taux de change, l'évolution des structures socio-professionnelles, l'évolution des clientèles ciblées, en particulier vers celles moins solvables, donnent, vu de l'extérieur, une valeur économique spécifique au site. Cette accessibilité peut être considérée comme une fatalité, donc incontrôlable. Mais une démarche marketing consistera à adapter les produits touristiques au marché par nature évolutif.

---

20. – Cf Référence n° 24

– le capital-image qui provient du passé, d'événements prestigieux ou de la politique de communication et de promotion.

A côté de ces éléments globaux d'évaluation d'un site, il faut encore plus concrètement procéder à l'estimation prévisionnelle de sa fréquentation pour dimensionner correctement les aménagements<sup>21</sup>.

Pour cela, un certain nombre de paramètres ont été définis qui, par combinaison permettent de se faire à l'avance une idée de l'importance de la fréquentation. Ainsi, après avoir déterminé la zone d'influence du site, les habitudes de la population concernée (taux de sortants et répartition de ceux-ci en fonction de la distance) et tenu compte de la concurrence d'autres sites du même type, on peut estimer la fréquentation journalière de pointe, la fréquentation instantanée de pointe et les fréquentations saisonnière et annuelle.

Un certain nombre de ratios ont ainsi été établis qui peuvent être appliqués à un site à créer. en voici quelques exemples:

$$\frac{\text{Fréquentation instantanée de pointe}}{\text{Fréquentation journalière de pointe}} = 0,5 \text{ à } 0,6$$

Fréquentation journalière de pointe

$$\text{Fréquentation saisonnière} = \text{Fréquentation de pointe} \times 40$$

$$\text{Fréquentation annuelle} = \text{Fréquentation de pointe} \times 50$$

Des normes d'espace permettent ensuite de fixer les dimensions des équipements. Ainsi, pour un site de baignade avec une fréquentation de pointe de 1 000 personnes, il faut compter 14 000 m<sup>2</sup> ainsi répartis:

1 500 m<sup>2</sup> d'eau sur une largeur de 40 m avec 2 m de profondeur à 40 m du bord.

1 500 m<sup>2</sup> de plage sur une largeur de 40 m avec un couche de sable de 15 à 20 cm d'épaisseur.

9 000 m<sup>2</sup> pour l'aire de repos et de jeux.

2 000 m<sup>2</sup> de plantations.

---

21. – Cf Référence n° 48

Pour chaque activité, des normes comparables existent qui permettent aux aménageurs de proportionner leurs installations au nombre des usagers.

## **2.4 ENVIRONNEMENT JURIDIQUE**

Il est rare que la collectivité qui a décidé de créer un plan d'eau soit déjà propriétaire du terrain concerné. Plusieurs techniques permettent aux décideurs publics de se rendre maîtres de l'espace nécessaire à la réalisation d'un tel projet<sup>22</sup>. Elles vont être examinées ici.

### **2.4.1 LA RESERVATION DES TERRAINS**

Avant de s'approprier directement les espaces, les collectivités locales et la Puissance Publique peuvent choisir de "réserver des espaces" à leur projets: cette procédure consiste à acquérir les terrains par étapes en faisant face à une situation qui risque d'être irréversible, ou à la naissance d'un marché spéculatif qui générerait des aménagements ultérieurs.

Le droit de préemption peut permettre à l'Administration de surveiller les transactions dans certaines zones, d'en être informée et d'intervenir de manière sélective pour s'opposer à la spéculation ou à la construction de ces zones. Les collectivités jouent alors un rôle passif: elles ne prennent pas l'initiative de l'opération; ce n'est que si le propriétaire manifeste l'intention d'aliéner ses terres à titre onéreux qu'elles peuvent intervenir. C'est aussi un moyen plus avantageux que l'expropriation, puisque les collectivités locales ne sont pas contraintes d'engager immédiatement la totalité des dépenses d'acquisition; ces dépenses sont étalées dans le temps.

Le droit de préemption peut s'exercer d'abord par la définition de "périmètres sensibles" visant à protéger des espaces non encore bâtis particulièrement sujets aux pressions immobilières.

La Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) joue un double rôle: agir sur le niveau des prix fonciers sans entraîner un blocage des transactions et faciliter la mise en oeuvre des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, en permettant d'acquérir les terrains mis en vente. Elle s'analyse comme une option prise par une collectivité

---

22. – Cf Référence n° 46

publique (commune ou syndicat de communes) sur les terrains jugés nécessaires à la création d'équipements touristiques<sup>23</sup>.

Les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (S.A.F.E.R.), dans une interprétation de leur fonction étendue à l'aménagement rural au sens large, peuvent intervenir dans les opérations comme ce fut le cas pour la création du lac des Sapins<sup>24</sup> dans le Rhône.

Les P.O.S. et Plans d'Aménagement Rural (P.A.R.) peuvent aussi comporter des dispositions permettant de constituer des réserves foncières.

## 2.4.2 L'APPROPRIATION DES TERRAINS

Les communes désireuses d'ouvrir des espaces aux loisirs et au tourisme peuvent choisir deux voies: soit, dans le cadre des réserves foncières déjà constituées, acquérir purement et simplement les espaces nécessaires, soit rechercher des solutions qui satisfassent à la fois l'intérêt général et la propriété privée. Dans ce dernier cas, il s'agit d'associer des propriétaires privés à la gestion des sites, en particulier par le biais de Sociétés d'Interêt Collectif Agricole (S.I.C.A.).

Concernant l'appropriation des terrains proprement dite, elle peut se faire d'abord par voie amiable. Il ne s'agit d'ailleurs pas obligatoirement d'une vente, mais par exemple, d'échange de parcelles ou de cession amiable en contrepartie d'avantages consentis par la commune. Cette procédure à l'amiable qui traduit une volonté des collectivités locales d'agir avec discrétion est la plus utilisée en matière d'aménagement d'espaces de loisirs, car les grandes opérations d'expropriation sont beaucoup plus coûteuses et ne sont pas encore entrées dans les mœurs, notamment lorsqu'il est question de retirer des terres "actives".

A défaut d'accord amiable, la collectivité peut recourir à l'expropriation pour cause d'utilité publique. C'est souvent l'aboutissement juridique des opérations de réservation d'espaces (Z.A.D., périmètres sensibles). Si la cause d'utilité publique est maintenant admise dans le domaine du tourisme et des loisirs, elle ne s'applique qu'aux terrains strictement nécessaires à la gestion publique du site, c'est-à-dire le site du plan d'eau lui-même et les berges.

---

23. – Cf Référence n° 29

24. – Cf Référence n° 5

En Belgique<sup>25</sup>, on procède à des expropriations plus larges pour

- éviter la spéculation foncière,
- maintenir une unité de conception de l'aménagement,
- empêcher les implantations anarchiques et défendre l'environnement,
- faciliter la prise de décision et la gestion grâce à l'unicité du maître d'œuvre.

Nous avons vu précédemment que l'E.D.F., en France, profite de sa position tout à fait particulière pour adopter la même attitude.

## 2.5 REALISATION DU PLAN D'EAU

Une grande partie des références rassemblées dans la troisième partie, consiste en études et projets concernant un plan d'eau particulier. Bien qu'il s'agisse d'équipements très différents par la nature, la destination, on peut tenter de dégager de grandes constantes.

Dans la mesure où ces réalisations sont le fait de syndicats de communes importants et bénéficient de l'appui et du financement des conseils généraux ou des conseils régionaux, il s'agit de lourds investissements dépassant souvent les dix millions de francs. Aux travaux de construction de la digue souvent énormes (500 000 m<sup>3</sup> à Madine), s'ajoutent des aménagements du réseau routier, soit pour remplacer des voies recouvertes par le lac, soit pour assurer une desserte correcte. Dans certains cas, comme à Vassivière<sup>26</sup>, on prévoit une route panoramique faisant le tour du lac et sur laquelle se greffe un réseau de sentiers pédestres. Ailleurs, on préfère préserver le cadre "naturel" du site et limiter la circulation automobile à proximité du plan d'eau<sup>27</sup>.

La mise en place d'un réseau d'assainissement est également nécessaire<sup>28</sup> pour éviter que les eaux usées ne s'écoulent dans le lac. Ceux qui ont négligé de le prévoir sont rapidement confrontés au phénomène d'eutrophisation dû à la trop forte concentration des nitrates et phosphates qui provoque la prolifération des algues, plantes aquatiques et planctons qui donnent à l'eau une coloration verdâtre. Ils ont été amenés à prendre après coup des mesures d'épuration<sup>29</sup>.

---

25. – Cf Référence n° 26

26. – Cf Référence n° 56

27. – Cf Référence n° 5

28. – Cf Référence n° 56

29. – Cf Référence n° 26

Les équipements de loisirs sont d'importance très variable, mais on essaye, la plupart du temps, de délimiter des zones consacrées à des activités différentes. Ainsi sur le lac des Sapins (38 ha)<sup>30</sup>, le côté "digue" est réservé à la navigation (voiles et planches), alors que la plage se trouve à l'autre extrémité. Le complexe de l'Eau d'Heure (610 ha) constitué de cinq bassins a organisé les activités en fonction des caractéristiques topographiques de chacun: canotage, natation, pêche, moto-nautisme et ski nautique. L'étude d'aménagement du lac de Carcès<sup>31</sup> propose également une telle répartition.

Aux équipements de loisirs nautiques, s'en ajoutent toujours d'autres, sans rapport direct avec le plan d'eau, mais qui étendent les possibilités offertes aux usagers: club d'équitation, tennis, tir à l'arc, rocher d'escalade, école de delta-plane, etc..<sup>32</sup>

Sur le site-même, les capacités d'hébergement sont en général limitées au camping, avec parfois une petite structure d'accueil de groupes de jeunes<sup>33</sup>, à moins que l'agglomération n'atteigne la bordure du lac<sup>34</sup>.

## 2.6 IMPACT ET EFFETS SECONDAIRES

Au delà de son rôle d'équipement de loisirs, le plan d'eau produit du seul fait de sa présence, des effets sur la population et l'économie de la région.

Même s'il apparaît, en définitive que le tourisme ne peut pas à lui seul "sauver" une région sur le déclin, et la repeupler si elle s'est vidée, l'aménagement d'un plan d'eau lui donne un coup de fouet, stoppe souvent la désertification<sup>35</sup> et lui assure une certaine notoriété. Outre les possibilités de loisirs, les relations humaines des habitants du secteur connaissent un développement. C'est particulièrement vrai pour les enfants et les adolescents qui sont les premiers à tirer parti des facilités offertes. L'animation créée autour du plan d'eau tend enfin à resserrer les liens sociaux.

Dans le domaine économique, le plan d'eau induit des effets plus mesurables. Même si leur nombre est limité, de nouveaux emplois sont créés. Le lac de Madine a ainsi recruté 18 permanents dont la moitié dans la population locale. Pour les

---

30. – Cf Référence n° 5

31. – Cf Référence n° 40

32. – Cf Références n° 27 et 62

33. – Cf Référence n° 5

34. – Cf Référence n° 14

35. – Cf Référence n° 29

autres, il a fallu faire appel à des gens de l'extérieur qui se sont installés à proximité avec leurs familles. Il faut leur ajouter 35 saisonniers et l'ouverture de chaque nouvelle structure (golf, centre équestre, etc...) s'accompagne de quelques emplois.

Le lac est aussi à l'origine, indirectement, d'un développement de la restauration et de l'hôtellerie de la région. Rapidement s'ouvrent aussi des campings privés. Les chambres d'hôte, les ventes à la ferme augmentent; les marchés deviennent des rendez-vous importants.

On remarque aussi un effet positif sur l'activité des commerces des villages voisins (alimentation surtout)<sup>36</sup> et sur l'artisanat, en particulier dans le domaine du bâtiment. La construction de résidences principales ou secondaires est activée et dans les zones les plus favorables comme le Verdon<sup>37</sup>, l'immobilier prend un grand essor, donnant même lieu à une forte spéculation: agents immobiliers et promoteurs s'installent partout, cherchant à contrôler les éléments du développement nouveau. Si d'importants ensembles ayant leur centre commercial, leur piscine, leur terrain de sport, etc... voient le jour, le commerce des bourgs voisins risque de n'en retirer aucun bénéfice.

On peut même craindre une dualité fondée sur les origines sociales et la richesse personnelle: d'une part, des résidents secondaires des villages assez facilement intégrés à la vie locale et appartenant à des catégories sociales moyennes et modestes, d'autre part, des résidents d'une catégorie sociale aisée dont les rapports avec la communauté villageoise seront limités et deviendront peu-à-peu des rapports de domination (conquête de la mairie et du pouvoir de décision municipal).

Mais, surtout dans les régions qui ne bénéficient pas d'une saison d'hiver, la rentabilité des plans d'eau reste problématique. Ainsi le lac des Sapins<sup>38</sup>, qui a opté pour un tourisme de proximité et à caractère social, couvre-t-il ses dépenses de fonctionnement, la gestion dégageant même un certain excédent, mais il est loin du "grand équilibre" qui couvrirait les dépenses d'investissement. Les amortissements sont pris en charge par le Syndicat intercommunal et le Département. A cet égard, le lac de Roybon est même dans une situation encore plus difficile puisque la charge pèse intégralement sur une commune d'un millier d'habitants<sup>39</sup>.

Il semble bien, au terme de cette étude, que ne soient vraiment rentables que les aménagements de plans d'eau déjà existants, qu'ils soient naturels ou artificiels et les

---

36. – Cf Référence n° 5

37. – Cf Référence n° 18

38. – Cf Référence n° 5

39. – Cf Référence n° 6

plans d'eau artificiels de loisirs n'ayant pas exigé d'investissements importants. Néanmoins, dans bien des cas, la nécessité de cet équipement est réelle et les collectivités publiques jouent pleinement leur rôle en en permettant la réalisation, la notion de service public remplaçant alors celle de marché. A la rentabilité purement économique, se substitue une autre rentabilité plus large qui inclut des éléments non mesurables financièrement et s'exerçant sur le long terme: la satisfaction et l'épanouissement de la population.

### 3<sup>ème</sup> PARTIE

#### BIBLIOGRAPHIE

*La plupart des références citées traitant du plan d'eau de manière très générale, il n'a pas été possible de les classer selon l'ordre des paragraphes de la deuxième partie. Il aurait fallu, en ce cas, les reprendre plusieurs fois. On les trouvera ici par ordre alphabétique d'auteurs, les notices anonymes étant reportées à la fin. Les nombreuses notes faciliteront la mise en parallèle du texte et de la bibliographie.*

1 **AVIAS, Philippe, PERROT, Jean Marie, POCHON, Etienne, et al.** Tourisme et agriculture autour du lac d'Aiguebelette. – Lyon: Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes, 1980. – 67p.

2 **BARETJE, René.** Tourisme et Hydrôme: lacs, barrages, étangs et rivières. Essai bibliographique. Tome 8. – Aix-en-Provence: Centre des Hautes Etudes Touristiques, avril 1988. – 49 p.

3 **BARETJE, René.** Tourisme et Hydrôme: lacs, barrages, étangs et rivières. Essai bibliographique. Tome 9. – Aix-en-Provence: Centre des Hautes Etudes Touristiques, mai 1990. – 45 p.

4 **BARETJE, René.** Tourisme et Hydrôme: lacs, barrages, étangs et rivières. Essai bibliographique. Tome 10. – Aix-en-Provence: Centre des Hautes Etudes Touristiques, avril 1991. – 46 p.

5 **BERGERON, Robert.** Le lac des Sapins, un aménagement pour les loisirs et le tourisme en Haut-Beaujolais. – In: Tourisme et développement local et régional. *Hommes et terres du Nord*, 1987, no 4, – pp. 210-216

6 **BERGERON, Robert et BUISSON, Marie Andrée.** Les plans d'eau récréatifs de moyenne montagne : l'exemple de Rhône-Alpes. In: Rhône-Alpes, région touristique.

*Revue de Géographie de Lyon*. 1988, vol. 63, no 4. – Lyon: Association des Amis de la Revue de Géographie de Lyon, octobre 1988. – pp.212-225

7 **BERGERON, Robert, BUISSON, Marie Andrée, CUSSET, J.M., et al.** Les plans d'eau aménagés à des fins touristiques dans les zones de moyenne montagne de la région Rhône-Alpes (Programme pluriannuel en sciences humaines de la région Rhône-Alpes). – Lyon: Université Lyon II, avril 1987. – 170 p.

8 **BONNEAU, M.** Eléments pour la géographie des loisirs: l'aménagement des plans d'eau à des fins récréatives. – Aix-en-Provence: Centre des Hautes Etudes Touristiques, 1971. – 55 p. *Les Cahiers du Tourisme*.

9 **BONNET, J.** Utilisation mixte des retenues d'Electricité de France. In: *L'impact des activités humaines sur les eaux continentales. Journée de l'hydraulique Paris 09/09/1986*. – Grenoble: E.D.F.-D.T.G., 1986. – 57 p.

10 **BOURGUEIL, J.M. et GUILLOT, P.** Gestion d'une retenue hydro-électrique avec sujétions touristiques et de soutien d'étiage. In: *L'impact des activités humaines sur les eaux continentales. Journée de l'hydraulique Paris 09/09/1986*. – Grenoble: E.D.F.-D.T.G., 1986. – 56 p.

11 **BUSNEL, L.** Etangs anciens et plans d'eau contemporains en Indre-et-Loire. *Norois*, 1988, vol. 35 no 138, – pp.159-172

12 **CARPANO, J.L. et CLAUZEL, I.** Plan d'aménagement des rives de Serre-Ponçon. – Ecully: Association Lyonnaise d'Ingénieurs Conseils, octobre 1985. – 59 p.

13 **Chambre d'Agriculture de la Meuse.** Un schéma d'urbanisme en rase campagne. Etude de la situation de la population agricole dans la zone du lac de la Madine. *Dossiers de l'Economie Lorraine*, 1977, no 27. – pp. 1-16

14 **CHAS, Henri.** L'aménagement du secteur touristique des bords du lac à Aix-les-Bains. *Le moniteur des travaux publics et du bâtiment*. 5 mai 1973, vol. 70, no 18. – pp. 85-86

15 **COLLIN, A. et MICHELY, C.** Aménagement des lacs de Pierre-Percée et de la Plaine: argumentaire. Ed. inc.: 1986. – 10 p.

16 **DELAYE, et RUIZ.** Espaces de plein air et de loisirs en milieu rural. Rapport de synthèse. – Annecy: I.R.A.P., décembre 1986. – 66 p.+ annexes.

- 17 **DEWAILLY, J.M.** Tourisme et aménagement en Europe du nord. – Paris: Masson, 1990. – 248 p.
- 18 **DURBIANO, C. et REPARAZ, A.** de Aménagement hydro-électrique et développement touristique en Provence intérieure: le cas du Verdon. In: *Tourisme et vie régionale dans les pays en voie de développement*. – Aix-en-Provence: Centre Géographique des Etudes et Recherches Méditerranéennes, 1975. – 6 p.
- 19 **DURET, J.L. et GAUD, R.** Réalisation d'un ensemble de loisirs de plein-air dans le secteur du bout du lac: étude d'impact. Syndicat intercommunal des communes riveraines du lac d'Annecy, 1985. – 10 p.
- 20 **EDOUARD, J.L.** Les lacs des Alpes françaises. *Revue de géographie alpine*. – Grenoble: 1983, vol. 71, no 4. – pp. 381-397
- 21 **EVARD, Jean.** La valorisation des plans d'eau hydro-électriques. L'aménagement des retenues d'eau d'E.D.F. *Les cahiers d'Espaces*, no 87, septembre 1987. – Paris: Editions Espaces, – pp. 26-30
- 22 **FISHWICK, A.** Planning and management responses to recreational pressures in the Lake District National Park. In: *The ecological impacts of outdoor recreation on mountain areas in Europe and North America. Report no 9*. Edited by N.G. Bayfield and G.C. Barrow. – Wye: Recreation Ecology Research Group, 1985. – pp.18-32
- 23 **FLORET, Josiane et HUBERT, Pierre.** Les fonctions socio-économiques du lac Léman. *Revue de géographie alpine*. 1977, vol. 65, no 2. – pp. 181-201
- 24 **FLORI, Pierre.** Les lacs de la forêt d'Orient. *Espaces*. avril 1987, no 85. – pp. 4-8
- 25 **G.E.R.E.A.** Evaluation de l'impact des projets de développement touristique sur les lacs et étangs du littoral landais. Université Bordeaux I, 1986. – n.p.
- 26 **GROSJEAN, R. et BRASSEUR, D.** Les infra-structures touristiques des barrages de l'Eau d'Heure. – Gent: Annales des Travaux Publics de Belgique no 5, 1978. – pp. 7-22
- 27 **GUIGNARD, Jean Louis.** Bases de loisirs: la grande aventure de Miribel-Jonage (1ère partie). La place des bases de plein air et de loisirs dans le loisir de proximité. *Espaces*, février 1985, no 72. – pp. 34-36
- 28 **HANSEN, William J.** Changing role of the U.S. Army Corps of Engineers in the provision of outdoor recreation opportunities. In: *Southern Recreation Research*

*Conference. Volume 12, General Technical Report SE-67.* – Asheville: Forest Service, Southeastern Forest Experiment Station, february 1991. – pp.11-18

29 **HENNETON, Isabelle.** L'impact économique du lac de Madine. *Economie Lorraine*, février 1984, no 21. – pp.9-14

30 **HERBIN, J.** L'approche scientifique du tourisme en montagne. *Revue de Géographie de Lyon*. 1984, vol 59, no 1-2. – pp. 73-84

31 **JAAKSON, R.** Recreation planning for a small urban lake: conflict resolution of institutionnal and site constraints on Dow's Lake, Ottawa. *Town planning review*. – Liverpool: 1985, vol. 56, no 1. – pp. 90-111

32 **KALOUGUINE, V.** Gréolières-les-neiges. Création d'une unité touristique nouvelle. Ed inc.: 1985. – n.p.

33 **LAGLER, K.F.** Les lacs artificiels, planification et mise en valeur. – Rome: Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, 1970. – 76 p.

34 **LEYCURE, André.** Vassivière en Limousin. Base de loisirs et village de vacances. In: *Les pôles touristiques pour demain dans les pays d'accueil*. – Fougères: Comission Nationale des Pays d'Accueil, décembre 1986. – pp.30-36

35 **LEYCURE, André et PUIGRENIER, Jacques.** L'aménagement touristique d'une retenue hydraulique, l'exemple de Vassivière. In: *L'aménagement et le réhabilitation des sites. 12<sup>ème</sup> colloque* Electicité de France, Association Espaces pour demain. s.d.

36 **LOZATO-GIOTARD, J.P.** Géographie du tourisme. De l'espace regardé à l'espace consommé. 3<sup>ème</sup> ed. – Paris: Masson, 1989. – 237 p.

37 **MAIER, J.** La construction de lacs comme élément d'une politique d'équipements structurants dans la perspective de la valorisation de régions périphériques. Les conflits de consommation spatiale et leur évaluation à l'exemple de la Haute Franconie. In: *La consommation d'espace par le tourisme et sa préservation. Actes du colloque d'Aix-en Provence, 6-11 septembre 1981, Union Géographique Internationale, Commission de Géographie du Tourisme et des Loisirs*. – Aix-en Provence: Centre des Hautes Etudes Touristiques, Etudes et mémoires, vol. 55, septembre 1981. – 22 p.

38 **MARQUAND, I.** Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les plans d'eau... Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes. 1988. – 37 p.

- 39 **MARQUAND, I.** Histoire d'eau. Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes, 1988. – 24 p.
- 40 **MESTRE, Catherine et ROMAGNAN, Jean Marie.** L'aménagement touristique du village du Lac de Carcès. Etude générale sur le tourisme et la pratique des activités de loisirs dans le Centre Var. Définition des conditions de réussite de l'opération. – Marseille: Société Foncière d'Etudes et d'Aménagements, février 1987. – 35 p.
- 41 **MICHELY, Claude.** Aménagement des lacs de Pierre-Percée et de la Plaine: rapport général. Ed. inc.: 1982. – 40 p.
- 42 **NOCEREAU, D.** Un million de visiteurs par an pour 150 hectares de lac du parc de Choisy. *Vie Publique*. – Paris: 1985, no 149. – pp. 26-31
- 43 **PIHET, C.** Les équipements de loisirs à la périphérie de la ville: l'exemple du quartier du Lac de Maine à Angers. In: *Approches géographiques de l'Ouest et des pays de l'Atlantique Nord, tome 30, no 120*. – Poitiers: Norois. Revue géographique de l'Ouest et des Pays de l'Atlantique Nord, décembre 1983, – pp.649-654
- 44 **RAMAGE, Guy.** Le Verdon: Une réflexion pour mieux dégager l'avenir. In: *Le tourisme, perspectives varoises*. Ed. inc.: 1986. – n.p.
- 45 **RAMSAY, Alison.** Manton Dam recreation area. In: *Australian Parks and Recreation, volume 27, no 3, spring 1991*. – Dickson: Royal Australian Institute of Parks and Recreation, june 1991. – pp.14-15
- 46 **REGALLET, Gabriel.** La maîtrise et l'ouverture des espaces aux loisirs de plein air et au tourisme. Application aux plans d'eau à vocation récréative. – Aix-en-Provence: Centre des Hautes Etudes Touristiques, avril 1976. – 42 p. *Les cahiers du Tourisme* série C, no 35
- 47 **REGALLET, Gabriel et TUBIANA, Jean Yves.** Les plans d'eau récréatifs: évaluation et exploitation d'un capital touristique. Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle "Economie et Droit du Tourisme". – Aix-en-Provence: Université de Droit, d'Economie et des Sciences, Centre des Hautes Etudes Touristiques. octobre 1977. – 592 p.
- 48 **RIQUOIS, M. et BERTHERY, M.** Evaluation prévisionnelle de la fréquentation et normalisation des sites de loisirs aquatiques. In: *Forêt, loisirs et équipements de plein air*. Nouvelle série, no 16, 4<sup>ème</sup> trimestre 1985. – Paris: Institut pour le Développement forestier, décembre 1985. – pp 2-7.

- 49 **Service d'Etudes et d'Aménagement Touristiques de l'Espace Rural.** Les plans d'eau de loisir en espace rural. Vol. 1, Rapport d'enquête. – Paris: Ministère de la Jeunesse, des Sports et du Cadre de vie, mars 1979. – 73 p.
- 50 **Service d'Etudes et d'Aménagement Touristiques de l'Espace Rural.** Les plans d'eau de loisir en espace rural. Vol. 2, Principes et normes d'aménagement. – Paris: Ministère de la Jeunesse, des Sports et du Cadre de vie, mars 1979. – 113 p.
- 51 **S.O.G.R.E.A.H.** Lac d'Ossau. Etude économique de l'aménagement touristique. Rapport de synthèse. – Pau: S.O.G.R.E.A.H. Ingénieurs Conseils, 1975. – 30 p.
- 52 **TOMATIS, J. et CHAROUSSET, R.** Développement touristique de la vallée du Verdon. Etude de cadrage. – Paris: Détente, 1989. – 129 p.
- 53 **VERNEX, Jean Claude.** Evolution des pratiques et aménagement des plans d'eau: les Bains du Lac (exemple du lac d'Annecy). In: Tourisme alpin. *Revue de géographie alpine*. 1987, vol 75, no 2. – pp197-212
- 54 **VOOGD, Henk.** Recreational developments in gravel workings: the Limburg experience. In: *Marketing in the tourism industry. The promotion of destination regions.* Edited by B. Goodall/G. Ashworth. – London: Routledge, 1990. – pp.101-110
- 55 Aménagement d'un site d'accueil et de tourisme en milieu rural. Le lac des Sapins à Cublize. Propositions pour la gestion: bilan provisoire pour la saison 1979, projet de budget pour 1980. Direction départementale de l'agriculture du Rhône, Syndicat intercommunal à vocation multiple Reins et Trambouze. 1979. – 10 p.
- 56 L'aménagement du lac de Vassivière en Limousin. Un exemple d'animation de région rurale. *Le Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment*. 21 juin 1975, vol. 72, no 18. – pp. 47-48
- 57 Castera-Verduzan: Création d'un lac de loisirs. Direction départementale de l'équipement du Gers. 1986. – n.p.
- 58 Concevoir et gérer un plan d'eau. *Journal des maires*. mars 1990, no 3. – p. 11
- 59 Etude d'impact du complexe Tourisme-Loisirs-Détente sur la commune de Sainte Croix du Verdon. Bureau d'études pour l'urbanisme et l'équipement de la région méditerranéenne. 1982. – 221 p.
- 60 Le lac du Der: un grand centre touristique en plein cœur de la champagne. *Marne Sud*. août 1982, no 13. – pp. 8-9

- 61 Madine: une chance pour la Meuse. *Meuse économique*. décembre 1986, no 101. – pp. 4-26
- 62 Une nouvelle “locomotive” pour une politique du tourisme: le lac de Madine et ses aménagements. *Le Moniteur des travaux Publics et du Bâtiment*. 18 novembre 1983, no 47. – pp. 123-124
- 63 Plan d’aménagement rural du Val d’Ainan et du lac de Paladru. Comité d’expansion de la région de la Tour du Pin. 1983. – 49 p.
- 64 Propositions pour l’aménagement du lac de Salagou. Centre de coopération pour la réalisation d’équipements de loisirs. 1983. – 23 p.
- 65 Les retombées économiques du tourisme à Vassivière en Limousin. In: *Somival Informations*. 1980. – n.p.
- 66 Tourisme et développement local et régional. *Hommes et terres du Nord*. 1987, no 4. – pp. 197-255





\*9590062\*